



SERVICES

RENSEIGNEMENTS ET RECHERCHE

our aider les usagers dans leurs recherches, la bibliothèque principale met à leur disposition des préposés aux renseignements. Il est possible de les consulter sur place, au bureau de référence, ou par téléphone (992-6150), du lundi au vendredi entre 10 h et 17 h. La bibliothèque juridique offre le même service de renseignements sur place (sur rendez-vous pour les personnes qui ne sont pas du Ministère), au 7^e étage de la Tour C, et de renseignements téléphoniques (992-4383), toujours entre 10 h et 17 h du lundi au vendredi.

RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE EN DIRECT

En plus du catalogue et des index de périodiques, le personnel de la bibliothèque a accès à des centaines de banques de données informatisées, publiques et privées, et peut effectuer, pour les employés du Ministère, des recherches bibliographiques en direct ou sur disque optique compact. Notre personnel peut obtenir, par l'entremise de ces nombreuses banques de données, toute une gamme de documents canadiens et étrangers, y compris des articles de journaux et de périodiques, des données sur des entreprises, des statistiques et des textes de loi ou de droit jurisprudentiel.

De plus, la bibliothèque assure la mise à jour de deux banques de données. La première rassemble les communiqués et les déclarations émis par le Ministère et peut aisément être explorée par sujet. La seconde, la Banque de données du commerce international, accessible à tous les usagers et financée selon une méthode de recouvrement des coûts, contient des données annuelles sur les importations et les exportations de 66 grands pays commerçants, de même que des données globales pour l'ensemble de la Communauté européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

ACHEMINEMENT DES PÉRIODIQUES

Le service de traitement des documents et des périodiques de la bibliothèque peut acheminer aux directions du Ministère les périodiques qui traitent de sujets ou de régions faisant partie de leur domaine de compétence. Il convient de souligner, cependant, que certains périodiques sont réservés à la consultation sur place et ne peuvent donc pas être acheminés dans les directions. La liste des périodiques que reçoit la bibliothèque se trouve au bureau de référence. Les demandes d'inscription sur la liste de distribution d'un périodique doivent être adressées au préposé aux périodiques de la bibliothèque (996-4329).